

Commission Viens
Le gouvernement doit assumer ses responsabilités

Montréal, le 30 septembre 2019 – La Ligue des droits et libertés (LDL) invite le gouvernement Legault à adopter rapidement un plan d'action - et le budget nécessaire - visant la réalisation des recommandations formulées par la Commission Viens, incluant la mise en place d'un mécanisme de suivi et de reddition de comptes.

Pour la LDL, l'heure est maintenant aux actions. « La Commission a fait son travail, mais il reste beaucoup de choses à faire. Maintenant, c'est au gouvernement de jouer, en collaboration serrée avec les membres des Premières nations. Le Québec doit faire ses devoirs, notamment en enchâssant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les lois québécoises », déclare Eve-Marie Lacasse, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

La Commission Viens arrive au dur constat – pourtant déjà largement documenté - que les membres des Premières nations vivent de la discrimination systémique. « Ce racisme systémique doit être officiellement reconnu par le gouvernement du Québec, mais aussi par les administrations municipales des villes où l'on retrouve des membres des Premières nations en milieu urbain. Nous interpelons particulièrement la Ville de Montréal à prendre acte des conclusions de la Commission Viens, alors qu'elle est présentement en consultation publique sur le racisme systémique en sol montréalais », continue Mme Lacasse.

Dans son mémoire déposé en octobre 2017, la LDL s'était penché particulièrement sur la question du racisme systémique envers les populations autochtones au sein des forces de l'ordre. « Nous recommandions notamment que le ministre responsable de la Sécurité publique reconnaisse l'existence d'un racisme systémique à l'endroit des Autochtones au sein des forces policières et que le gouvernement adopte, en consultation avec des représentants autochtones et avec leur consentement, un plan d'action assorti de mesures concrètes visant à soutenir les Autochtones dans toute démarche visant à porter plainte contre la police. La Commission aborde cette question, mais aurait pu approfondir davantage. Nous espérons que le gouvernement du Québec ira plus loin », termine Mme Lacasse.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
C : 514-715-7727